

Bonjour à tous et toutes.

Après quelques jours de réflexions et la réunion du 27 novembre approchant, il serait souhaitable de voir les différentes mesures à prendre.

Les finances :

Elles ne sont pas bonnes c'est le moins que l'on puisse dire, et je ne citerai que le rapport moral (RREF N° 830 p 39) "ceci passe comme toujours par une augmentation des recettes et une optimisation des dépenses".

Les dépenses liées à Radio REF (34.8%) voir RREF 830 p40.

- 1) Les dépenses pour Radio REF ne sont pas incompressibles, transférer l'impression à l'étranger est possible mais nous n'y gagnerions pas grand chose. En effet, le bénéfice du transfert serait reperdu en partie par l'éloignement et une augmentation de la complexité (textes, impressions, délais) dans notre cas, très particulier, d'association, et de bénévoles ...
- 2) La meilleure chose à faire est d'augmenter les recettes publicitaires. Sans aller jusqu'aux pubs type alimentaires et autres, il y a des possibilités avec ce qui touche à notre domaine (banques, financements, électricités, téléphonies, radios, télévisions, revues, automobiles/M ...).
- 3) Personne au siège n'ayant une réelle compétence en la matière, (sans parler du manque de temps disponible), il conviendrait de s'adresser à une régie publicitaire. La perte due au "service" régie étant largement compensée par le gain financier (augmentation du nombre des annonceurs) et éviterai les impayés, les problèmes de droits par rapport aux publicités et donc les annonceurs.
Le contrat devant ajuster les détails du service proposé et donc la rentabilité.
- 4) Revoir l'attribution des lignes téléphoniques et internet
- 5) Ne pas "se voter de dépenses" en CA !!!
- 6) Retrouver le routage presse ??? à voir.
En 2004 nous avons renoncé à la TVA et donc ...

Les dépenses liées au siège, le personnel principalement (23%) voir RREF 830 p44.

- 1) Elles sont difficilement compressibles, sauf à licencier. Ce qui n'est pas souhaitable sauf à remettre en cause les services auxquels les adhérents sont attachés. Par contre, revoir certaines dépenses (logiciels, photocopieur, lignes téléphoniques et internet ...) mais les économies seront bien vite optimisés.
- 2) Les qsl, pour non-membres, c'est simple : stock au sous-sol et retrait sur place ou envoi pré payé au destinataire (à sa demande). Facturation de frais de gestion, tri, dépôt en sus.
- 3) Problèmes liés au REF UNION : en cas de difficultés, un membre permanent du CA est joignable directement (mail) pour doléances et pas le Président comme c'est actuellement le cas. Il faut savoir déléguer.
- 4) Service fournitures : présentation des différentes pièces, en particuliers les livres.

L'Association.

Hamexpo.

Au lieu de 2 jours à Auxerre, nous sommes passé à 1 seule journée avec malgré cela un déficit d'environ 5.000 euros. Inacceptable ! ou nous nous approchons de l'équilibre ou bien :

Déménagement déplacement, sous traitance au département ou à la région et en dernier recours fermeture.

Comment peut-on perdre de l'argent quand d'autres en gagnent (voir les autres grands

salons).

Révision des statuts.

Cela a assez duré et une AG statutaire est prévue juste avant l'AG normale, ENFIN.

Points essentiels des nouveaux statuts :

Tous les adhérents votent : directement en AG.

 Ou par courrier. Acte responsable et motivé dans les 2 cas.

 (Procurations ? non, pas de polémiques).

En supprimant la présence physique obligatoire à l'AG, on pourra alors voter individuellement par correspondance.

Les candidats : Tout adhérent après 2 ans d'ancienneté.

 Candidature/profession de foi dans RREF(1 photo identité + 30 lignes)

 Elections : Les 9 premiers arrivés sont élus.

 Mandat de 3 ans renouvelable 1 fois soit 6 ans maximum de mandat.

 Renouvellement au 1/3 des élus chaque année (pour ne pas tous changer à la fois, et donc assurer une continuité).

Les commissions : 1 administrateur (total 2 mini et 6 personnes max).

 Mandat : 3 ans renouvelable 1 fois.

 Regroupement des commissions pour simplifications.

Organisation des services: Mandat : 3 ans renouvelable 1 fois.

Radio REF 1 rédacteur et une équipe (total 2 mini et 6 personnes max)

Informatique, site, 1 responsable et une équipe (total 2 mini et 6 personnes max)

Control financier, 1 responsable et une équipe (total 2 mini et 6 personnes max)

Statuts et sanctions, distinctions, juridique

 1 responsable et une équipe (total 2 mini et 6 personnes max)

Présidents départementaux

Représentant du REF à la base.

2 réunions par an pour contrôler et donner les directives de fonctionnement du REF.

Premières remarques :

Une réponse claire à des questions, donc un projet ... à développer ...

Une organisation réduite pour un travail plus efficace, sans pour autant tomber dans des erreurs tel le service juridique.

Rien ne doit fonctionner à moins de 2 personnes pour ne pas devenir "la propriété, le fait du prince"...